



Commission des solidarités

4512 - Insertion sociale

**Protocole d'accord 2010-2014 du PLIE  
du bassin d'emploi de Strasbourg**

**Rapport n° CP/2012/66**

**Service gestionnaire :**

Service de l'insertion et de l'emploi

**Résumé :**

Les Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi s'inscrivent dans la stratégie territoriale pour l'insertion et l'emploi. Un nouveau protocole du PLIE du bassin d'emploi de Strasbourg, porté par l'Etat, la Région Alsace, le Conseil Général du Bas-Rhin et la structure juridique ad hoc Innov'Emploi, est proposé pour la période 2010-2014. Ce nouveau protocole, recentré sur l'objectif d'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi, propose une gouvernance clarifiée et permettra de poursuivre la mobilisation de crédits FSE sur les projets partenariaux insertion et emploi conduits sur le bassin d'emploi de Strasbourg.

**Plateformes territoriales**, fondées sur des diagnostics partagés par les collectivités territoriales, l'Etat et les acteurs sociaux et économiques concernés, les programmes locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (PLIE) coordonnent et mettent en œuvre des programmes et des actions en matière d'insertion et d'emploi. Ils sont la traduction locale d'une orientation de l'Union européenne et contribuent à la mise en œuvre du **Programme Opérationnel National du Fonds Social Européen** pour la période 2007/2013, dans ses objectifs «Compétitivité régionale et emploi » et « Convergence » visant à renforcer la cohésion sociale, favoriser l'inclusion sociale et lutter contre les discriminations. Le PLIE de Strasbourg poursuit ces mêmes objectifs à l'échelle du bassin d'emploi de Strasbourg.

Un nouveau cadre réglementaire des PLIE ayant été fixé en 2009, les signataires du protocole 2007-2013 signé en 2008 proposent un nouveau protocole pour la période 2010-2014, afin de se conformer aux nouvelles prescriptions réglementaires et de tirer les enseignements des premières années de mise en œuvre.

- **Un plan local visant la coordination des actions des acteurs de l'insertion et de l'emploi du bassin d'emploi de Strasbourg**

Le PLIE de Strasbourg s'appuie depuis 2000 sur les acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion, à savoir :

- l'Etat, pilote de la politique de l'emploi et de lutte contre le chômage ;
- le Conseil Régional d'Alsace, pilote de la politique de la formation professionnelle ;
- le Conseil Général du Bas-Rhin, pilote de la politique de l'insertion
- et la Communauté Urbaine de Strasbourg, pilote de la politique de développement économique sur le bassin d'emploi.

Auparavant géré administrativement et financièrement par le Relais Emploi- Mission locale de Strasbourg, le PLIE est géré depuis 2007 par l'association Innov'Emploi, support juridique du PLIE et organisme intermédiaire de gestion des crédits FSE. L'association Innov'Emploi, gérant le programme, est également signataire du protocole.

- **Un plan local permettant de mobiliser les crédits européens sur des actions d'insertion professionnelle**

Le PLIE, à travers sa structure de gestion Innov'Emploi, est un levier de mobilisation et de coordination financière. Sur la première période de programmation (2007-2009), près de 3,4M€ de crédits FSE ont ainsi été levés permettant la mise en œuvre d'actions d'insertion et d'accès à l'emploi pour un montant de 7,9M€ favorisant l'accès des femmes au marché de l'emploi, l'accompagnement des habitants des ZUS, la préparation à l'emploi des bénéficiaires du RSA ou permettant la mise en place d'opérations de recrutements.

Sur la période 2010-2012, 3,9 M€ pourront être mobilisés via le PLIE, soit environ 1,3M€ par an, au profit de projets recentrés sur l'insertion professionnelle. Des cofinancements sont pour ce faire nécessaires, le FSE n'intervenant qu'en contrepartie d'autres financements de droit commun. Le Conseil Général du Bas-Rhin est ainsi un cofinancier important via les subventions versées aux porteurs de projet en matière notamment d'accompagnement professionnel des bénéficiaires du RSA (sans intervention supplémentaire mais par fléchage des crédits d'insertion classiques). Le Conseil Général a ainsi été le 3<sup>e</sup> cofinancier des actions programmées dans le cadre du PLIE en 2010 à hauteur de 13%, après le FSE (47%) et la Maison de l'Emploi (14%). La Mission Locale pour l'Emploi a été sur cette période le premier bénéficiaire de ce programme.

- **Un nouveau protocole 2010-2014 recentré sur l'insertion professionnelle et posant une gouvernance nouvelle**

L'ensemble des signataires du PLIE, auxquels sont associés un certain nombre de partenaires institutionnels tels que la Maison de l'Emploi, Pôle Emploi ou encore la Mission locale pour l'emploi, intervient de manière croisée sur l'insertion et l'emploi des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Contrairement aux précédentes années de programmation ayant visé des objectifs multiples, le présent protocole vise à clarifier les interventions du PLIE et de ses moyens, à garantir leur cohérence avec les politiques des différents signataires et à les centrer sur l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi à travers quatre axes :

- L'orientation du public accompagné ;
- La préparation à l'emploi
- Le placement à l'emploi
- Le soutien à l'ingénierie de projet et à l'innovation.

Ces quatre axes sont en parfaite cohérence avec les axes du Programme Départemental de l'Insertion 2010-2013 ainsi qu'avec des segments de la politique jeunesse conduite par le Département. A ce titre, les politiques départementales du Bas-Rhin, territorialisées sur le bassin d'emploi du Strasbourg, pourront trouver un effet levier à travers les moyens du PLIE, notamment via le cofinancement de projets émergeant au fonds d'innovation pour l'insertion porté par le Conseil Général.

La gouvernance du PLIE est enfin clarifiée grâce à la constitution d'un comité de pilotage politique ayant la responsabilité de la définition des orientations stratégiques et grâce au lancement annuel d'un appel à projets, nouveauté introduite par le présent protocole, qui garantira, aux porteurs de projet du bassin d'emploi de Strasbourg, un accès plus ouvert aux financements du PLIE.

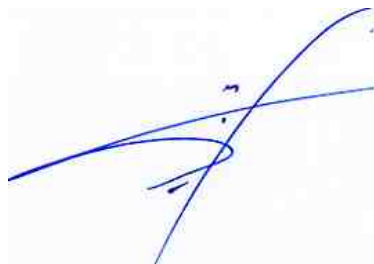
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :*

- *approuve le protocole d'accord 2010-2014 du Plan local pour l'insertion et l'emploi du Bassin d'emploi de Strasbourg ;*
- *autorise son Président à signer la convention selon le modèle joint en annexe.*

Strasbourg, le 21/12/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL